

and, in particular, paragraphs 2 and 5 thereof, will be guided in good faith, when exercising its sovereign rights on any matter concerning the presence and functioning of the Force, by its acceptance of the recommendation of the Security Council that a peace-keeping Force be established in Cyprus.

Accept, Sir, the assurances of my highest consideration.

SPYROS A. KYPRIANOU
Minister for Foreign Affairs

His Excellency
U Thant
Secretary-General
United Nations
New York, N.Y.

Secretary-General

Le Secrétaire général
U THANT
Ministre des Affaires étrangères
Organisation des Nations Unies
185 East 72nd Street
New York, N.Y.

Son Excellence
Monsieur Spyros A. Kyprianou
Ministre des affaires étrangères
de la Mission permanente de Chypre
auprès de l'Organisation des Nations Unies
185 East 72nd Street
New York 21, N.Y.

Réponse du Ministre des Affaires étrangères de la République de Chypre au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

Le 31 mars 1964

Monsieur le Secrétaire général,
L'honneur de me adresser votre lettre en date de ce jour par laquelle vous proposez que la République de Chypre et l'Organisation des Nations Unies concluent les arrangements spéciaux qui sont exposés dans ladite lettre et qui nécessitent certaines des conditions à remplir pour que la Force des Nations Unies à Chypre puisse s'acquiescer de ses fonctions pendant qu'elle est stationnée à Chypre. Rappelant la lettre du 4 mars 1964 par laquelle j'ai porté à votre connaissance que le Gouvernement de la République de Chypre consentait à la constitution de la Force, j'ai le plaisir de vous informer que le Gouvernement cyprite approuve entièrement et accepte les termes de votre lettre.

Le Gouvernement cyprite accepte en outre que, sous réserve de ratification par la République de Chypre, votre lettre et la présente réponse soient considérées comme constituant un accord entre Chypre et l'Organisation des Nations Unies touchant le statut de la Force des Nations Unies à Chypre. En attendant cette ratification, le Gouvernement cyprite s'engage à appliquer les arrangements énoncés dans votre lettre et à s'efforcer d'obtenir que l'accord soit ratifié dans la mesure du possible.